



Service administratif
Sport, animation, culture et patrimoine



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES MONITRICES/ MONITEURS NENDAZ SPORT

COURS ENFANTS

1. Remplir la fiche d'introduction, en ligne, sur le site internet suivant : www.nendaz.org/profnendazsport et l'envoyer par courriel à info@nendazsport.ch. Une convention de collaboration vous sera ensuite transmise.
2. Prendre connaissance de la Charte Nendaz Sport, des Conditions Générales, du règlement Nendaz Sport et du cahier des charges.
3. Se procurer une clé ou un badge pour pouvoir ouvrir la salle dans laquelle le cours aura lieu. Pour cela, il suffit de passer au bureau communal à Basse-Nendaz avec CHF 100.- cash pour la caution. Horaire d'ouverture de l'administration communale : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h00 à 12h00 ; mercredi de 14h00 à 17h00. Pour plus d'informations : www.nendaz.org
4. Le moniteur(-trice) contact le responsable des salles et du matériel ; Monsieur Fabien Fournier – courriel : fabien.fournier@nendaz.org afin de s'assurer qu'il/elle dispose de tout le matériel requis pour son cours. Il/elle lui demande les coordonnées du concierge responsable de la salle utilisée pour le cours.
5. Le nombre de cours à donner pour un trimestre est de 10 pour les cours de 1h00 heure et de 6 pour les cours de 1h30. Le trimestre est toujours prévu sur 11 ou 12 semaines afin qu'il soit possible de remplacer un cours annulé. Un cours peut être annulé à la suite de la non-disponibilité de la salle. Parfois il arrive qu'une salle soit réservée pour un événement spécial, ce qui sera communiqué par la commune à la responsable des cours qui transmettra l'information au moniteur(-trice) concernés. Puis, le(la) moniteur(-trice) informera les parents de chaque participant.
6. Prendre note des présences en ligne (www.nendazsport.ch) des participants.
7. Pour le paiement des heures prestées, un mail est à adresser à la responsable (Anita Stadelmann) des cours enfants/jeunes à l'adresse : enfants@nendazsport.ch en y mentionnant :
 - les dates des cours qui ont eu lieu
 - le nombre d'heures du ou des moniteurs/-trices ainsi que des aide-moniteurs/-trices

Ces informations sont à transmettre à votre choix, mensuellement ou trimestriellement, au plus tard le 2 de chaque mois.

8. La monitrice/le moniteur transmet la liste définitive des inscriptions à la responsable des cours enfants/jeunes (Anita Stadelmann) dès la seconde semaine de la période concernée à l'adresse suivante : enfants@nendazsport.ch
9. Créer un groupe What's App avec les parents des participants de votre cours afin de pouvoir communiquer les dates des cours et les informations nécessaires.
Autre possibilité : établir un document "papier" avec les dates des 10 cours et le numéro de téléphone du responsable du cours. Distribuer ce document lors du 1er cours à tous les participants. Cela permettra aux parents de connaître toutes les dates et de pouvoir contacter la/le responsable du cours pour toutes questions ou annonce d'absence.
10. Le moniteur est responsable du matériel utilisé et est prié d'en prendre soin et de le remettre à sa place à la fin de chaque cours.
11. En cas d'empêchement de donner cours, rechercher un remplaçant et informer la personne responsable des cours Nendaz Sport enfants. Si le cours doit être annulé, en informer les parents des participants.
12. Nendaz sport apprécie que le moniteur ait suivi une formation JS dans la branche du cours qu'il donne ; ou qu'il soit prêt à la suivre.

La personne responsable des cours Nendaz Sport enfants/jeunes est la personne de contact et se tient à disposition.

Anita Stadelmann, enfants@nendazsport.ch , tél. 079 324 72 53.

Merci de votre collaboration !